
SORTIES EXTERIEURES

Octopus

Conditions d'organisation

1 - Conformément aux statuts du Club Octopus, les sorties extérieures sont organisées par des membres bénévoles du Club, sans but lucratif pour le club ou les organisateurs.

2 - Conditions d'organisation :

Un acompte est demandé pour confirmer la réservation à la sortie. Pour simplifier la gestion comptable, il sera effectué exclusivement par Helloasso à ce jour.

- - **Acompte** : l'acompte pour la sortie doit être versé dans les quinze jours suivants l'inscription sur le site internet, ou à défaut, à la date demandée. Aucune inscription ne sera validée sans le versement de l'acompte.
 - - **Seuil minimum** : La sortie est confirmée uniquement lorsque le nombre minimum de participants défini par l'organisateur est atteint. Ce seuil et la date limite de confirmation sont précisés sur l'annonce de chaque sortie. En dessous de ce seuil à la date limite, le club peut annuler la sortie ; les acomptes versés sont alors intégralement remboursés. Le club n'engage de fonds auprès de l'opérateur qu'après atteinte de ce seuil.
 - - **Solde** : Le solde sera demandé après la sortie en tenant compte des éventuelles régularisations (trop-perçu ou complément) du/des opérateur(s). Il devra être réglé dans les 7 jours après la demande.
 - - **Annulation** : Le club Octopus n'est pas immatriculé comme opérateur de vente de voyage et de séjour et n'a pas d'assurance annulation. Les conditions d'annulation applicables sont celles des établissements nous accueillant. Si un participant souhaite une assurance annulation, il doit y souscrire individuellement. En cas d'annulation, quel qu'en soit le motif, tout frais engagé par le club Octopus et non remboursé par l'établissement d'accueil reste dû par le participant. En cas d'annulation par l'établissement d'accueil ou de force majeure (météo, sécurité), le club Octopus s'engage à restituer aux participants les sommes effectivement récupérées auprès de l'opérateur, dans un délai de 15 jours. La sortie est confirmée uniquement si le nombre minimum de participants requis est atteint ; en deçà, le club peut annuler et remboursera intégralement les acomptes versés.
 - - **Matériel club** : le matériel du club Octopus, peut être emprunté pour les sorties extérieures sous réserve de disponibilités en fonction des sorties prévues sur Palavas le même week-end. Location aux conditions tarifaires habituelles. La semaine précédent le week-end de sortie extérieure, le responsable de la sortie ou un responsable matériel viendra pour enregistrer les éventuels prêts et établir la convention de prêt.
- Remplir avec le responsable, la [convention de prêt](#) et prévoir le chèque de caution. ([CONDITIONS DE PRET DE MATERIEL a lire.pdf](#))
- - **Respect des règles** : En sortie extérieure, l'ensemble des aspects techniques des plongées est du ressort et de la seule décision du DP désigné par le club.
 - - **Encadrement** : Sauf indication contraire sur la sortie extérieure, les sorties extérieures sont ouvertes aux plongeurs niveau 1 (P1) en titre ayant effectué 5 plongées depuis le Niveau 1. L'encadrement sera effectué par les encadrants du club. A défaut, par un moniteur de la structure d'accueil, le surcoût sera alors réparti entre les plongeurs P1.